

Nanterre, le 03 juillet 2026

Arrêté n° 2026-DAJA 088

Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3 alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1^{er} juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 0526-758 en date du 17 juin 2026 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2026-DAJA-078 du 03 juillet 2026 accordant délégation de signature à Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général des services ;

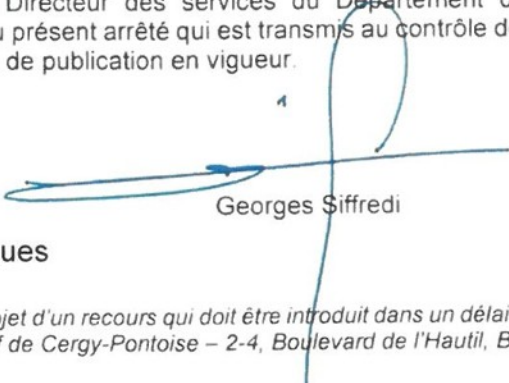
- A R R E T E -

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guilhem Blanchard, Directeur général adjoint des services, délégation est accordée à **Madame Céline Gateau-Leblanc**, Directrice générale adjointe, responsable du Pôle Evaluation, Accompagnement et Audit à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 216 000 € hors taxes.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.

Pour ampliation


Nicolas AurièresDirecteur des Affaires juridiques
et de l'Assemblée
Georges Siffredi

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4, Boulevard de l'Hautil, BP 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex



Nous contacter

Conseil départemental des Hauts-de-Seine
92731 Nanterre Cedex • Tél : 0 806 00 00 92www.hauts-de-seine.fr

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260703-2026-DAJA-088-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026
57, rue des longues Rales - 92000 Nanterre